



## Règlements Tournoi « Old Timer »

### 1 INSCRIPTIONS

- 1.1 Maximum de 50 pêcheurs.
- 1.2 Frais d'inscription de 5\$ (taxes incluses) par pêcheur.
- 1.3 Inscriptions entre 10h00 et 12h30 le 23 juin 2009 (sous réserve de places disponibles).
- 1.4 Si moins de 25 pêcheurs sont inscrits, l'organisation du FDDBJ se réserve le droit d'annuler le tournoi « Old Timer » et les frais d'inscriptions seront alors remboursés.
- 1.5 La disqualification du tournoi pour quelque raison que ce soit entraînera la perte des frais d'inscription déboursés.

### 2 RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS

- 2.1 Trois heures de pêche consécutives se déroulant sur le territoire limité à la petite île en face du débarcadère, le mardi 23 juin 2009, de 13h00 à 16h00 maximum.
- 2.2 Les 50 premières inscriptions enregistrées le matin de l'événement seront acceptées.
- 2.3 Les participants devront être enregistrés avant 12h30. Trois personnes maximum pourront prendre place dans la même embarcation.
- 2.4 Il est obligatoire de se conformer à tous les règlements prescrits par le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) à l'été 2009 à moins que le comité décisionnel du FDDBJ n'en spécifie de plus restrictifs. En cas de doute, la capture peut être refusée par le comité décisionnel du FDDBJ. Le lac Opémisca est situé dans la zone de pêche 17. Dans cette zone, les poissons appâts morts ou vivants sont interdits; les vers de terre et les sangsues sont autorisés.
- 2.5 **Nous vous invitons également à prendre connaissance et respecter les mesures à suivre pour prévenir la dispersion de la moule zébrée et autres espèces aquatiques nuisibles au Québec, ([www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/eae/intrus.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/eae/intrus.pdf)), voir feuillet à l'intérieur de votre trousse de pêcheur.**
- 2.6 Tous les règlements concernant la navigation sur les plans d'eau doivent être respectés.
- 2.7 Les commentaires, photos ou images des participants peuvent servir à la promotion de l'événement sans que d'autres demandes ou permission ne soit faites aux participants.
- 2.8 Une fois les frais d'inscription payés, chacun des participants devra se présenter au bureau d'accueil au site du festival près du débarcadère du lac Opémisca. Le pêcheur devra présenter son coupon prouvant son inscription pour recevoir son dossard, le drapeau d'identification d'embarcation, et la trousse du pêcheur.
- 2.9 Il est **obligatoire** pour le participant, de signer la liste des participants. Par cette signature, il confirme avoir lu, compris et accepte personnellement de se conformer aux règlements établis dans le cadre du tournoi et de renoncer à toute réclamation ou procédure légale à l'endroit de l'organisation pour toute perte, dommage matériel et/ou blessure corporelle subie lors de sa participation au tournoi. Les jeunes de moins de 18 ans ne pourront signer ce consentement. Il est de la responsabilité de chaque participant d'avoir pris connaissance des règlements du tournoi.
- 2.10 **Il est obligatoire que les participants portent leur dossard en tout temps, à des fins de surveillance et de sécurité.**
- 2.11 Pour des raisons de contrôle de sécurité, le dossard devra **OBLIGATOIREMENT** être remis à un officiel à la fin du tournoi « Old Timer » (au bureau d'accueil). Advenant le non respect de ce règlement, des frais de 30\$ seront chargés au participant fautif.
- 2.12 Le drapeau d'identification de l'embarcation devra être installé par un officiel et demeurer visible en tout temps. À la fin du tournoi « Old Timer », ce drapeau devra être remis à un officiel après qu'il ait procédé à la fouille de l'embarcation.
- 2.13 Les embarcations seront vérifiées avant, pendant et après le tournoi « Old Timer ». Un participant qui refuse une fouille de l'embarcation par un officiel entraînera une disqualification des pêcheurs à bord.
- 2.14 **Seules les personnes faisant partie du tournoi seront autorisées dans l'embarcation (maximum de 3 personnes).**
- 2.15 Les participants doivent pêcher à partir d'une embarcation et celle-ci devra se tenir à plus de 5 mètres d'une autre embarcation ou de la berge. Les motos marines sont exclues du tournoi.
- 2.16 Pendant le tournoi « OldTimer », les participants ne peuvent descendre de leur embarcation (que ce soit à un quai, un chalet ou au bord de l'eau) à l'exception de la station d'enregistrement au débarcadère. En cas d'urgence, aviser un officiel dûment identifié. Advenant des conditions météorologiques sévères, le tournoi « Old Timer » pourra être annulé.
- 2.17 Aucune autre espèce de poisson ne doit être gardée dans l'embarcation durant le tournoi.
- 2.18 Une zone de dégagement « pêche interdite et vitesse limitée » sera circonscrite où les remises à l'eau seront effectuées.
- 2.19 Chaque participant a droit à une limite de 3 dorés vivants, chaque prise sera remise à l'eau et le doré devra repartir vivant dans la minute qui suit sa remise à l'eau. Une fois le doré reparti, le participant pigera une carte.
- 2.20 **Aucuns des dorés capturés lors de votre participation au tournoi ne peuvent être conservés par le participant.** Celui-ci s'engage à garder toutes ses captures vivantes et à les remettre à l'eau dès sa prise validée.
- 2.21 Les dorés morts devront obligatoirement être remis aux officiels du tournoi. La présence de 2 dorés morts ou plus à l'intérieur du bateau peut mener à la disqualification des pêcheurs se trouvant dans l'embarcation. Les officiels du tournoi remettront les dorés morts à des œuvres de charité.
- 2.22 **Le participant doit obligatoirement remettre son dossard à un officiel de la station d'enregistrement du débarcadère ou au bureau d'accueil pour signifier sa décision de ne plus faire partie du tournoi.** En aucun temps, un participant peut terminer sa journée de pêche sans avoir remis son dossard au débarcadère ou se disqualifier lui-même; cette décision relève uniquement du comité décisionnel.

### 3 ENREGISTREMENT DES CAPTURES

- 3.1 Station d'enregistrement officielle : débarcadère du lac Opémisca, ouvert de 13h00 à 16h00.
- 3.2 L'embarcation doit toucher terre au débarcadère avant l'heure limite pour que les captures soient validées. **HEURE LIMITE : 16h00**
- 3.3 Trois captures vivantes seront retenues par pêcheur, **aucune limite de taille ne sera prise en compte.**
- 3.4 La validation d'un poisson se fera seulement si le doré repart vivant en position de nage naturelle dans la minute suivant sa remise à l'eau obligatoire.
- 3.5 Chaque participant aura la responsabilité de manipuler et conserver chaque capture vivante jusqu'à son enregistrement et sa remise à l'eau.

#### 4 POINTS ET POINTS BONIS

4.1 Les points sont administrés pour chaque doré, un maximum de trois cartes seront pignées comme suit : Un doré remis à l'eau et repartant vivant donnera le droit de piger une carte, deux dorés remis à l'eau et repartant vivants donneront le droit de piger 2 cartes, trois dorés remis à l'eau et repartant vivants donneront le droit de piger 3 cartes. **Des points bonis seront attribués en fonction de la présence ou non d'un moteur et de la force de celui-ci. Des points bonis supplémentaires seront attribués suivant l'âge du pêcheur. La première carte pignée verra ses points doubler. Aucun appareil électronique ne sera accepté à bord durant le tournoi « Old Timer », les participants se verront inviter à laisser leur sonar au bureau de l'accueil. Si un participant insiste pour garder son ou ses sonars à bord, son inscription sera considérée comme nulle.**

4.2 **Points bonis** : Les points bonis seront distribués selon l'échelle des valeurs ci-après.

* Bateau à rame ou pédalo	→	20 points
* Moteur électrique	→	15 points
* Bateau à moteur 1 H.P.	→	10 points
* Bateau à moteur 2 H.P.	→	9 points
* Bateau à moteur 3 H.P.	→	8 points
* Bateau à moteur 4 H.P.	→	7 points
* Bateau à moteur 5 H.P.	→	6 points
* Bateau à moteur 6 H.P.	→	5 points
* Bateau à moteur 7 H.P.	→	4 points
* Bateau à moteur 8 H.P.	→	3 points
* Bateau à moteur 9 H.P.	→	2 points
* Bateau à moteur 10 H.P.	→	1 point
* Âge du pêcheur entre 0 et 39 ans	→	1 point
* Âge du pêcheur entre 40 et 49 ans	→	2 points
* Âge du pêcheur entre 50 et 59 ans	→	3 points
* Âge du pêcheur entre 60 et 69 ans	→	4 points
* Âge du pêcheur 70 ans et +	→	5 points
* 3 points additionnels	seront alloués aux embarcations qui ne sont pas munies de vivier.	

#### 5 CAS DE DISQUALIFICATION DU PARTICIPANT

- 5.1 Le comité décisionnel se réserve le droit de disqualifier un pêcheur suite à un nombre suffisant de plaintes du public, ou à des doutes raisonnables relativement au non respect des règlements en vigueur.
- 5.2 Toute action ou comportement d'un participant pouvant avoir des répercussions négatives sur l'image du tournoi ou la sécurité des participants pourra faire l'objet d'une disqualification par le comité décisionnel du FDDBJ.
- 5.3 Advenant le cas où une violation est rapportée au comité décisionnel du FDDBJ, et que la décision irrévocable stipule qu'il y a bel et bien eu violation des règlements en vigueur, une disqualification sera établie par le comité décisionnel et les prix/bourses rattachés à la position gagnante seront révoqués.
- 5.4 **Une embarcation peut être disqualifiée et par conséquent tous les participants s'y trouvant si :**
  - 5.4.1 Refus de fouille de l'embarcation par un officiel.
  - 5.4.2 Bris volontaire de la ligne et/ou de la canne à pêche à l'approche d'un officiel.
  - 5.4.3 Non respect des règlements de pêche sportive au Québec du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF)
  - 5.4.4 Doré ne provenant pas du lac Opémisca.
  - 5.4.5 Approche d'une embarcation à moins de 5 mètres.
  - 5.4.6 Descente de l'embarcation ailleurs qu'au débarcadère sans autorisation, sauf si la météo compromet votre sécurité.
  - 5.4.7 Toute personne qui n'est pas enregistrée est interdite à bord de l'embarcation (maximum 3 participants par embarcation).
  - 5.4.8 Une embarcation contient 2 dorés morts ou plus; tous les dorés morts doivent obligatoirement être remis dès que possible à un officiel du tournoi.

#### 6 PROTÊT

- 6.1 Le directeur du tournoi ou le participant peuvent lever un protêt. Le protêt doit être intenté le jour même de l'acte reproché et adressé par écrit à l'intention du comité décisionnel avant 16h30. Le protêt devra être accompagné d'un dépôt de \$150 en argent comptant qui sera remboursé si le protêt est trouvé fondé. Suivant une rencontre à huis clos avec les parties concernées, une décision irrévocable sera rendue par le comité décisionnel du FDDBJ.
- 6.2 La liste des personnes composant le comité décisionnel du FDDBJ sera affichée au bureau d'accueil du site du festival.
- 6.3 Les membres du comité décisionnel du FDDBJ ne pourront pas participer au tournoi de pêche.
- 6.4 Les décisions prises par le comité décisionnel du FDDBJ sont irrévocables.

#### 7 PRIX ET BOURSES

- 7.1 Les prix et bourses seront remis au site du festival sous le chapiteau à 17h00 le 23 juin 2009.
- 7.2 Les bourses seront distribuées aux 3 premières positions du Tournoi « Old Timer »
- 7.3 Le calcul des points se fera ainsi : Total des points attribués par la pige des cartes, additionné des points bonis = Pointage final.
- 7.4 Les positions gagnantes seront basées sur le plus haut pointage final suivant un ordre décroissant.
- 7.5 En cas d'égalité, le pêcheur le plus âgé sera le gagnant du prix pour lequel cette égalité était présente.
- 7.6 1<sup>ère</sup> position : 500\$  
2<sup>ème</sup> position : 300\$  
3<sup>ème</sup> position : 200\$

#### 8 RESPONSABILITÉ CIVILE

Le FDDBJ ne se tient pas responsable des accidents, blessures, bris de toutes sortes, vol ou vandalisme perpétrés sur la personne ou la propriété des visiteurs et participants présents à l'événement.

#### 9 RÉSULTATS OFFICIELS

Les résultats officiels seront rendus publics après le tournoi à 17h00 au chapiteau du site officiel du festival.